

J'ai déjà été payé(e) par CESU préfinancés, dois-je refaire une inscription ?

Non, vous êtes déjà inscrit(e). Vous pouvez encaisser les titres quel que soit l'émetteur de CESU.

Est-ce que je peux refuser d'être réglé(e) en CESU ?

C'est un moyen de paiement au même titre qu'un chèque bancaire ou un billet de banque. D'autre part, c'est le mode de paiement qui a été choisi par la Direction Optim'services Action Sociale de la SNCF pour le paiement de l'Aide au Domicile. Les bénéficiaires reçoivent obligatoirement leur prestation en Chèque Aide au Domicile.

Je n'ai plus de bordereau de remise, comment faire ?

Les bordereaux sont envoyés par 3 et renouvelés automatiquement, toutefois vous pouvez en commander auprès du CRCESU, soit par Internet (solution à privilégier), soit en appelant le 0 892 680 662 (0,40 € TTC / min + prix appel). Vous pouvez également obtenir le remboursement sans bordereau, par Internet, sur le site de Domiserve.

Ma banque refuse de prendre mes Chèques Aide au Domicile.

Toutes les banques n'acceptent pas les CESU. Si votre banque les refuse, vous devez envoyer les titres par courrier au CRCESU, ou demander leur remboursement sur le site internet de Domiserve www.domiserve.com, rubrique intervenant.

Pour toute question relative à l'utilisation des chèques : contactez Domiserve du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h.



Prix d'un appel local

www.cesu-sncf.com

Pour toute question relative à votre affiliation ou à votre remboursement, vous pouvez contacter le CRCESU :

CRCESU
93738 bobigny cedex 9

0 892 680 662 Service 0,40 € / min
+ prix appel

www.cr-cesu.fr

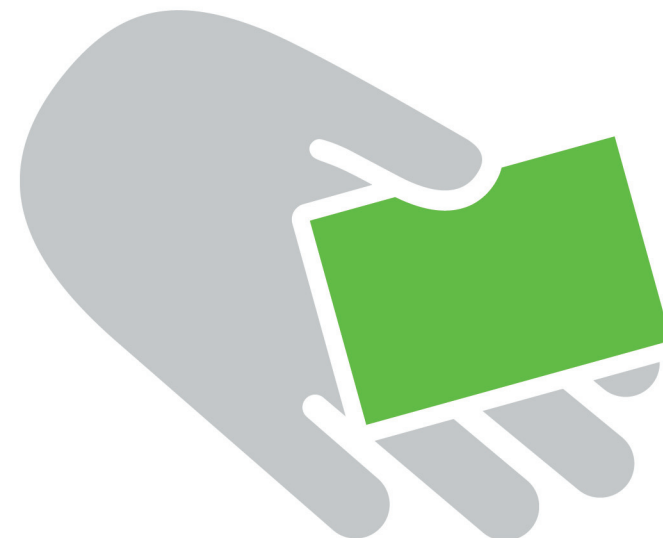
Pour toute information générale liée au contrat de travail, à la déclaration urssaf, à la réglementation, vous pouvez vous rendre sur le portail officiel du particulier employeur et du salarié :

www.net-particulier.fr



GUIDE DE L'INTERVENANT

LE CHEQUE AIDE AU DOMICILE ACTION SOCIALE SNCF



PRESENTATION D'OPTIM'SERVICES ACTION SOCIALE

L'activité de la Direction Optim'services Action Sociale SNCF à destination des bénéficiaires salariés et pensionnés s'articule autour des missions suivantes :

- être parent et salarié
- évoluer avec l'Entreprise
- mieux vivre avec la maladie ou le handicap
- bien vivre sa retraite

Dans ce cadre, un accompagnement personnalisé est proposé par un travailleur social exerçant dans l'un des 100 Centres d'Action Sociale. En fonction des besoins individuels évalués avec les bénéficiaires, des prestations financières peuvent être accordées.

Les prestations destinées à financer des services à la personne délivrés par des personnes physiques, des entreprises ou des associations prestataires sont obligatoirement réglées par les bénéficiaires avec des Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés, dénommés par la SNCF « Chèque Aide au Domicile ».

Pour en savoir plus sur la Direction Optim'services Action Sociale, n'hésitez pas à joindre la plateforme téléphonique qui vous mettra en relation avec un professionnel :

0 800 20 66 20

Service & appel
gratuits

LES DEMARCHES DE L'AFFILIATION

Pour encaisser des Chèques Aide au Domicile, vous devez être affilié au Centre de Remboursement du CESU, le CRCESU.

Pour se faire, vous disposez de deux solutions :

Par courrier :

Remplir le formulaire d'affiliation disponible sur www.cesu-sncf.com, joindre votre relevé d'identité bancaire et adresser le tout à :

**CRCESU - Service Affiliation
93738 BOBIGNY CEDEX 9**

Par Internet :

Saisir le formulaire d'affiliation directement par Internet sur le site du CRCESU : www.cr-cesu.fr

Dès validation de votre inscription, vous recevrez un courrier avec votre numéro d'affiliation national (code NAN) et des bordereaux de remise, que vous devez impérativement utiliser pour obtenir le remboursement de vos Chèques Aide au Domicile si vous sollicitez un remboursement auprès du CRCESU.

Si vous souhaitez recevoir une aide pour effectuer ces démarches, vous pouvez contacter la plateforme téléphonique du CRCESU :

0 892 680 662

Service 0,40 € / min
+ prix appel

L'ENCAISSEMENT DE VOS CHEQUES AIDE AU DOMICILE

Via le CRCESU :

Signez au dos et envoyez vos Chèques Aide au Domicile accompagnés du bordereau spécial émanant du CRCESU, par courrier postal à l'adresse suivante :

**CRCESU
93738 BOBIGNY CEDEX 9**

Votre compte bancaire sera ensuite crédité du montant de la remise, selon le délai de traitement en vigueur.

Via le site de Domiserve :

Obtenez le remboursement de vos Chèques Aide au Domicile en quelques clics.

www.domiserve.com

rubrique intervenant

Saisissez le numéro du chèque, son montant et le numéro de sécurité figurant sous la case à gratter. Votre compte bancaire sera crédité à hauteur du montant des chèques sous 48 heures.